

c) Acte de cession, loi des terres fédérales, échanges et acquisitions sous le régime de l'article 32 de la loi des terres fédérales.

d) 693.74 acres—Poste d'après acte de cession.

42,836.27 acres—Notification et attribution du vingtième.

54,156.50 acres—Echanges.

373.43 acres—Ventes pour poste en vertu de l'article 32 de la loi des terres fédérales.—\$1,746.26.

QUESTIONS TRANSFORMEES EN ORDRES DE DEPOT DE DOCUMENTS

PROPRIETE RIVERAINE DE VANCOUVER

M. BLACK (Yukon) demande:

1. Combien les commissaires du port de Vancouver ont-ils payé pour la propriété riveraine sise immédiatement à l'est et attenante à l'entrepôt n° 1 de la commission du port, une partie de laquelle est maintenant occupée par l'entrepôt connu sous le nom de entrepôt Spillers?

2. Quelle était la superficie totale de ladite propriété: (a) au-dessus du niveau à eau haute; (b) en-dessous du niveau à eau basse?

3. Est-ce que ladite propriété a été offerte à la commission du port pour \$275,000.00?

4. Est-ce que ledit prix de \$275,000.00 comprenait une scierie et des édifices sur la propriété à cette époque?

5. Est-ce que la commission du port a obtenu une option à ce prix, et dans l'affirmative, pour quelle période?

6. Subséquemment à l'achat de ladite propriété, est-ce que les commissaires du port ont permis aux anciens propriétaires d'enlever la scierie et autres édifices, ou à quelle personne ladite scierie a-t-elle été vendue, ou donnée ou cédée?

7. Est-ce qu'une partie de ladite propriété a été louée à R. H. Gale, de Vancouver, agissant pour son compte ou pour une compagnie, et s'il s'agissait d'une compagnie, quel était le nom de la compagnie à laquelle le bail fut cédé?

8. Est-ce que R. H. Gale a négocié ledit bail?

9. Est-ce que ledit bail a été transféré de quelque manière depuis la cession originale? Dans l'affirmative, à qui?

10. Quel est le montant du loyer payé aux commissaires du port pour ledit bail?

11. Est-ce que les commissaires du port ont entrepris de construire une jetée pour convoyeurs à grain comme condition ou engagement dans ledit bail? Dans l'affirmative, combien ladite jetée ainsi que les convoyeurs à grain et autres appareils ont-ils coûté?

12. Est-ce que le bail original ou un bail transféré subséquemment a été cédé à la "Spillers" Grain Company of England?

L'ETAT MAJOR DE LA MILICE

M. DOUCET demande:

1. Quels sont les noms, grades, fonctions et pensions de chaque officier de l'état major à Ottawa et dans les districts militaires, qui ont été mis à la retraite du 1er janvier 1924 au 1er mars 1925?

2. Quels sont les noms, grades, fonctions et appointements, y compris la paie et les allocations diverses, de chaque officier de l'état major, à Ottawa et dans les districts militaires, qui ont bénéficié (a) d'une prorogation de leurs fonctions, et (b) d'un réintégration, du 1er janvier 1924 au 1er mars 1925?

3. Qui a recommandé au ministre et au sous-ministre de la Défense nationale (a) la retraite d'un officier, (b) la prorogation de ses fonctions, (c) sa réintégration et (d) sa promotion?

4. Quels sont les noms de chacun des officiers de l'état major général et de l'état major régional à Ottawa et dans les districts militaires qui ont occupé le même grade pendant plus de quatre ans, et quelle est la durée des nominations à toutes les fonctions du personnel?

5. Quelle est l'intention du ministre de la Défense nationale au sujet de ces officiers qui n'ont pas été promus dans l'armée depuis plusieurs années?

COMMANDANTS DES DISTRICTS MILITAIRES

M. DOUCET demande:

1. Quelle est la durée des fonctions d'un commandant de district militaire?

2. Quels sont les noms des commandants des districts militaires de Halifax (Nouvelle-Ecosse); Saint-Jean (Nouveau-Brunswick); Toronto (Ontario); Montréal (Québec) et Québec (Québec), du 1er août 1912 au 1er mars 1925?

3. Pendant les années susdites, quels étaient (a) la date de la première nomination de chacun des commandants de districts susvisés, (b) de chaque nomination nouvelle, (c) de chaque prorogation de terme, (d) et le nombre total des années de service à titre de commandant d'un district militaire?

4. Est-ce l'intention du ministre et du département de la Défense nationale de maintenir en fonctions un officier qui a commandé un district militaire pendant plus de quatre ou cinq ans, et ainsi arrêter la promotion de plusieurs officiers des troupes permanentes, qui sont très aptes à ces fonctions et se trouvent en disponibilité pour elles?

DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDEES SANS DEBAT

QUAI DE TRENTON

Par M. STEVENS:

La copie de la correspondance de toute nature échangée du 1er janvier 1922 au 27 juin 1924 entre le ministre ou un fonctionnaire du département des Travaux publics et le député qui représentait alors le comté de Hastings-Ouest, et se rattachant d'une façon quelconque au quai de Trenton.

EMPLACEMENT DE KENO CITY

Par M. BLACK (Yukon):

La copie de la correspondance de toute nature échangée entre le commissaire de l'or du Yukon, de l'arpenteur général, du directeur général des arpentages, et des tiers, au sujet de l'arpentage et du plan urbain de Keno City, dans le Territoire du Yukon.

DISCUSSION D'UNE RESOLUTION CONCERNANT LE SERVICE POSTAL AMBULANT ET LES CHEMINS DE FER NATIONAUX

M. WARD propose:

La Chambre est d'avis qu'il ne devrait pas y avoir d'inégalité de traitement au détriment des chemins de fer nationaux du Canada relativement au transport des dépêches.

Il dit: Monsieur l'Orateur, on se rappellera qu'au cours de la dernière session, j'inscrivis la question suivante au Feuilleton:

Quelle proportion des objets de correspondance du Canada le chemin de fer Pacifique-Canadien transporte-t-il entre l'est du Canada et la côte du Pacifique?

La réponse à cette question fut la suivante:

Dépenses pour le compte du transport des objets de correspondances par chemins de fer pour tout le Canada pendant l'exercice 1922-1923: